

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, BOINNARD MORALLET Laurence, BOULAKBECHE Sabrina et COMTE Marie-Christine.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michael, MUGNIER Jean Marie, ROSSET Bernard, MAXIT Aurélien et BAUD Jérôme.

Absent excusé :

- Mme DAGUIN Océane donne pouvoir à Mr ROSSET Mickael
- Mr VULLIEZ Alain

La séance est ouverte à 20h00. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de la commune de Seytroux.

Deux personnes sont présentes dans le public.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'adhésion au dispositif d'achat public du Syane. Le conseil municipal accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Mr le maire informe le conseil que deux délibérations ne pourront pas être prise lors de cette séance pour cause de manque de données : la décision modificative budgétaire relative au budget de l'eau et la délibération relative au renforcement de la distribution en eau potable.

Mr le maire propose le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 24 avril 2026. Le conseil municipal valide ce compte-rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Délibération achat de terrain aux Meuniers**
- **Délibération FONDS VERTS**
- **Délibération CDAS 2026**
- **Délibération refoulement des eaux du Meney**
- **Décisions modificatives budgétaires**
- **Travaux EAU et ASSAINISSEMENT aux Meuniers**
- **Travaux du SYANE aux Perrières**
- **Point sur les travaux**
- **Urbanisme**
- **Point sur la visioconférence CONFLITS D'INTERETS**
- **Questions diverses.**

1. Délibération achat de terrain aux Meuniers

Dans le cadre de la sécurisation de la voirie au lieudit LES MEUNIER, Monsieur André ROSSET et ses enfants avaient accepté de couper le bâtiment leur appartenant situé sur la parcelle originaire section D numéro 958 et de céder à la commune une surface de terrain afin de permettre l'élargissement de la voirie. L'indivision ROSSET André a depuis vendu une partie de sa propriété à Monsieur et Madame ATHERTON Nigel.

Deux plans de division ont été établis par le cabinet de géomètres-experts TROMBERT-MAGRETTI en mars 2023 et avril 2026 et deux divisions cadastrales ont été établies.

Les travaux de voirie sont terminés à ce jour.

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles section D numéros 1026 d'une contenance de 0a01ca, D 1027 d'une contenance de 0a02ca, toutes deux issues de la division de la parcelle section D numéro 957, ainsi que la parcelle section D numéro 1029 d'une contenance de 0a09ca issue de la division de la parcelle section D numéro 958 ; soit une contenance totale de 12 m² cédée par l'indivision des consorts ROSSET André, conformément au plan division établi le 14 mars 2023 (DA 557 H) par le cabinet de géomètres-experts TROMBERT-MAGRETTI.

Le prix a été fixé à 5€ le m² soit un prix de SOIXANTE EUROS.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle section D numéro 1048 d'une contenance de 0a02ca issue de la division de la parcelle section D numéro 1028 (ex D 958) et appartenant à Monsieur et Madame ATHERTON ; soit une contenance totale de 2 m² cédée par Monsieur et Madame ATHERTON, conformément au plan division établie le 22 avril 2026 (DA 585 X) par le cabinet de géomètres-experts TROMBERT-MAGRETTI.

Le prix a été fixé à 5€ le m² soit un prix de DIX EUROS.

L'étude NOVALPS, notaires à SAINT-JEAN-D'AULPS est désigné pour établir le ou les actes de vente,

Le conseil municipal délibère et approuve l'achat de ces parcelles à l'unanimité

2. Délibération Fonds Vert

Monsieur le Maire rappelle que le réseau d'eau potable au niveau des hameaux des Rossets, d'Ombre et des Girods présente des pressions importantes ce qui engendre des casses sur les branchements privés et des pertes d'eau importantes. Actuellement nous ne pouvons pas descendre la pression car le village de Saint-Martin est alimenté par ce même réseau. Ce désordre pourrait se résoudre par la pose d'un réducteur de pression au pont Molliet pour soulager les branchements privés des hameaux des Rossets, d'Ombre et des Girods et par un bouclage du réseau d'eau potable de l'école aux Girods. Cela permettrait une réduction de pression aux hameaux des Rossets, d'Ombre et des Girods tout en gardant la pression nécessaire pour les habitants et la défense incendie de Saint Martin.

L'ensemble des travaux et honoraires est estimé par la SELARL DAVIET-BISSON à un montant de : 95 000 € HT et pourrait être subventionné par le Fonds Vert attribué par la préfecture.

Le conseil municipal délibère et approuve la demande de subvention à l'unanimité.

3. Délibération CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) 2026

À ce jour, les copropriétaires MENOUD proposent l'achat d'une partie de la parcelle 1179 jouxtant l'école. La proposition financière de l'acquisition de ce bien de 900 mètres-carrés s'élève à 110 000 euros, frais de notaire compris.

Mr le Maire présente la possibilité de faire acheter le terrain par l'EPF (Etablissement Public Foncier). Il présente les différentes propositions financières et expose les modalités de servitude. Cet achat doit comprendre une surface minimum pour permettre un projet de construction indépendante. Celui-ci pourrait éventuellement bénéficier d'une aide du département de la Haute Savoie dans le cadre du CDAS. Mr le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de 2026.

Jérôme BAUD et Laurence BOINNARD MORALLET ne prennent pas part au vote en raison d'un conflit d'intérêt potentiel. Le conseil municipal délibère et décide, à 12 votes pour, d'acquérir le bien si les aides sont obtenues et d'approuver les démarches consistant à solliciter le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2026.

4. Délibération refoulement des eaux du Meney

Mr le Maire annonce que cette délibération ne pourra pas être prise lors de cette séance car le cabinet DAVIET-BUISSON n'a pas rendu le dossier technique comprenant l'estimation du coût des travaux. Mr le Maire fait un point de situation du projet au conseil municipal et celui-ci approuve ce projet à l'unanimité. La délibération sera formalisée ultérieurement.

5. Délibération adhésion au dispositif d'achat public mutualisé du Syane

Mr le Maire expose le dispositif d'achat proposé par le Syane. Il s'agit en résumé, pour les adhérents, d'avoir accès à une centrale d'achat permettant entre autre la mutualisation des commandes et la contribution de techniciens experts.

Le conseil municipal délibère et approuve cette adhésion à l'unanimité.

Marie-Christine COMTE accepte la proposition de Mr le Maire consistant à devenir référente de la commune auprès du Syane.

6. Décisions modificatives budgétaire

Il manque 400€ pour réaliser une caution afin de répondre aux exigences de paiement de l'opérateur Free qui fournit Internet à la bibliothèque.

Désignation	Diminutions sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouvert
D 275 : Dépôts et cautionnements versés		400.00 €
Total D 27		400.00 €
D 2111 : OP 100	400.00 €	
TOTAL D 21	400.00 €	

Le conseil municipal délibère et approuve cette décision modificative à l'unanimité.

7. Point de situation pour le Multipass.

Sylvie BOYAT annonce une participation de 80% des enfants concernés pour l'obtention du Multipass. Le conseil municipal confirme la participation de la commune à cette opération. Le forfait sera facturé 22€.

8. Travaux au et assainissement aux Meuniers.

Quatre entreprises ont été consultées pour réaliser les travaux. La commission, après l'analyse des offres par le cabinet DAVIET-BUISSON, propose de retenir la proposition la moins chère : le conseil municipal valide et l'entreprise GIROD est retenue pour ces travaux. Le montant des travaux concernant les réseaux d'eau et d'assainissement s'élèvent à 52 473 € HT et le montant des travaux concernant les réseaux secs s'élèvent à 7 061 € HT.

9. Travaux du Syane aux Perrières

Mr le maire informe le conseil municipal du plan de financement relatif aux travaux concernant l'électricité et l'éclairage. Une délibération sera prise dès le retour de l'appel d'offre lancé par le Syane.

10. Point sur la visioconférence conflit d'intérêt.

Un transfert de la conférence sera effectué aux élus et un bilan sera réalisé lors de la prochaine réunion.

11. Questions diverses

Mr le maire fait part d'un mail concernant l'attribution d'un barnum aux associations de la commune. Cette démarche a été amorcée antérieurement et il en ressort que la récupération du matériel doit être effectuée.

Le 20 juin aura lieu le séminaire des élus au palais des sports de Morzine. Les inscriptions devront être effectuées individuellement.

Mr le maire relance l'appel à candidature pour le conseil d'administration de l'EHPAD. Pas de candidats à ce jour.

Une réunion d'urbanisme aura lieu le 26 mai à 19h00.

Une réunion de la commission communication aura lieu le 4 juin à 17h00.

Une visite du réseau d'eau au profit des élus aura lieu le 26 juin à 13h30.

Suite aux nuisances provoquées par l'entreprise Jardiflore, Mr le maire a pris des mesures pour la prise en compte des détériorations qui ont eu lieu sur la route du Sey.

La séance est clôturée à 22h30.